

de la G renette, pour y estre tiré et desmembré à quatre chevaux, et après les quatre quartiers de son corps pendus aux quatre portes de la ville de Lyon, et la teste fichée au bout d'une lance qui sera posée sur le pont du Rhosne<sup>1</sup> ».

Le 3 décembre 1600, B. de Villars, à la tête des membres du siège présidial, assista à l'entrée de la nouvelle reine, Marie de Médicis, à Lyon. « Les dauphins, lui dit-il dans son discours, sont le présage de la tourmente sur mer, mais un Dauphin royal sera le gage de l'éternité de nostre salut<sup>2</sup> ». Le bon président se pressait un peu, car le mariage ne se consumma que le 9, à l'arrivée d'Henri IV qui fit avertir la reine par M<sup>me</sup> de Nemours « qu'il estoit venu sans lict, s'attendant qu'elle luy feroit part du sien<sup>3</sup> ». La bénédiction nuptiale leur fut solennellement donnée à Saint-Jean le dimanche 17 ; mais le mariage par procuration avait été célébré à Florence le 5 octobre.

Nicolas de Langes mourut le 4 avril 1606, à quatre-vingt-un ans, jouissant de toutes ses facultés. *Mens sanain corpore sano*, dit l'inscription placée sur son tombeau, à la fin de laquelle on lit : *B. Villarius, Lugdunensis agri Præses et Prætor, Senatus Domb. Princeps, sooerb mærens P. C.* Son gendre en effet lui fit faire des obsèques dignes de sa douleur. Cette douleur fut commune à tous les citoyens ; il était le père des pauvres, le Mécène des gens de lettres et la ressource de tous ceux qui avaient besoin de son secours<sup>4</sup>. Par son testament, M. de Langes élit sa sépulture à Saint-Georges où sont inhumés Françoise de Bellièvre, sa mère, Louise de Vinols, sa première femme, Louise Grollier sa seconde femme et ses enfants prédécédés, au nombre de quinze. Il donne entre autres choses, à B. de Villars, sa bibliothèque avec tous ses livres tant imprimés que manuscrits<sup>5</sup>.

Un jurisconsulte distingué, Pierre Fons, usant largement du style ampoulé et des métaphores à la mode, donne un aperçu curieux de l'estime dans laquelle Balthazard était alors tenu par ses concitoyens : « Ainsi sous le type de vostre vertu, sous la meureté de

<sup>1</sup> N. Camuzat, *Mélanges historiques*. Troyes. 1619.

<sup>2</sup> Harangues de B. de V.

<sup>3</sup> *Traité du mariage du Roy*. Honnefleu. J. Petit. 1605, in-8.

<sup>4</sup> Perneti, *Lyonnais dignes de Mémoires*.

<sup>5</sup> At'ch. du départ.